



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 43206

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à la proposition du Haut Conseil de la francophonie, présidé par le Président de la République, tendant à « faire de la francophonie un vecteur privilégié d'intégration des immigrés, dans les écoles ».

Texte de la réponse

L'intégration des immigrés à l'école s'inscrit dans le cadre des fondements de l'école républicaine visant à faire partager à l'ensemble des élèves des principes et les valeurs communes à tous les enfants de la République. En particulier l'éducation à la citoyenneté favorise l'apprentissage de la civilité démocratique, du respect de l'autre et de ses identités ainsi que de la solidarité. La francophonie représente l'une des dimensions de cette recherche d'une intégration dans toutes ses composantes.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43206

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1561

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4964